

Situation 1 – Quota 67%

Liste 1 :

- Titulaire du baccalauréat ou de son équivalence

Vous devez formuler vos vœux sur la plateforme de préinscription Parcoursup du 22 janvier au 14 mars 2019

www.parcoursup.fr

Sélection sur dossier

Situation 2 – Quota 33%

Liste 2 :

- Titulaire du diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Vous devez justifier à ce titre de 3 ans d'exercice professionnel en équivalent temps plein (soit 4821 heures), à la date de clôture des inscriptions

Modalités de sélection décrites page 2

Pour vous inscrire selon ces modalités, remplissez **le dossier d'inscription pages 10 à 12** et retournez-le accompagné des pièces justificatives demandées **page 9**

Vous choisissez de concourir sur une seule liste soit la liste 2 ou soit la liste 4

Cf. calendrier page 6

Liste 3 :

- Candidat ayant réussi l'examen de présélection jury ARS en 2018 ou 2019

Modalités de sélection décrites page 3

Pour vous inscrire selon ces modalités, remplissez **le dossier d'inscription pages 10 à 13** et retournez-le accompagné des pièces justificatives demandées **page 9**

Cf. calendrier page 6

Liste 4 :

- Candidat relevant de la formation professionnelle continue, et **justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection**

Modalités de sélection décrites page 4

Pour vous inscrire selon ces modalités, remplissez **le dossier d'inscription pages 10 à 13** et retournez-le accompagné des pièces justificatives demandées **page 9**

Cf. calendrier page 6